
« Certification opérateur de repérage de l'amiante dans le domaine des installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité »

➤ Objectifs pédagogiques

- Maîtriser théoriquement la norme NF X 46-100
- Maîtriser les modalités d'application de la norme NF X 46-100
- Maîtriser le risque amiante et sa prise en compte dans les interventions
- Savoir évaluer les quantités de matériaux

➤ Programme

• Chapitre I : Connaissance de l'amiante et risque sanitaire

- être capable de décrire les propriétés physico chimiques de l'amiante et son utilisation
- être capable de connaître le risque amiante, son impact sur la santé

• Chapitre II : Connaissance de l'amiante et risque sanitaire

- connaître les matériaux et produits liés aux activités spécifiques des intervenants
- connaître les principes de fonctionnement des installations de production d'électricité, thermique, nucléaire et pétrochimique
- Connaître les équipements des installations industrielles de chaque activité
- disposer des compétences permettant de procéder à l'estimation de la quantité de matériaux ou de produits contenant de l'amiante

• Chapitre III : Connaissance réglementaires

- connaître les dispositions du Code de la Santé Publique
- connaître le Code du Travail et les responsabilités d'un chantier de l'analyse des risques à l'élimination des déchets,
- sur la base des dispositions réglementaires et normatives applicables, analyser la commande d'un donneur d'ordre

• Chapitre IV : Connaissances des risques liés à l'inter

- connaître les dispositions du Code de la Santé Publique
- connaître le Code du Travail et les responsabilités d'un chantier de l'analyse des risques à l'élimination des déchets,
- sur la base des dispositions réglementaires et normatives applicables, analyser la commande d'un donneur d'ordre

• Chapitre V : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

- analyser les informations et documents mis à disposition par un donneur d'ordre
- recherche et localisation de l'amiante sur plateforme pédagogique
- Conditionner des échantillons et les identifier pour envoi au laboratoire d'analyse.
- découverte et localisation de l'amiante sur installation, structure ou équipement. Définir à priori des ECS, Fixer le nombre de sondages nécessaires et effectuer des prélèvements d'échantillons (technique, quantité, conditionnement, traçabilité, maîtrise du risque de contamination)

• Chapitre V : TUTORAT

➤ **Moyens pédagogiques et techniques :**

- La formation comprend :
 - o Enseignements théoriques
 - o Mises en pratique sur plate-forme pédagogique,
- Tutorat en condition réelle de repérage amiante avant travaux

➤ **Moyens d'évaluation et de suivi de la formation :**

- Evaluation théorique sous forme de QCM ;
- Evaluation pratique sur plateforme pédagogique à l'issue de la formation ;
- Evaluation pratique lors de la 5ème mission du tutorat ;

➤ **Validation de la certification :**

- Entretien de 20 minutes avec le jury de certification

➤ **Tarif de la formation en inter**

- 4 900 euros HT/personne (hors mission tutorat)

Nota : Le tutorat peut être réalisé avec l'entreprise de l'apprenant, en respectant la réglementation (tuteur expérimenté). Le tuteur doit être validé en amont par KAIROS Formation par un CV attestant de son expérience et une attestation sur l'honneur.

Si le client n'a pas la capacité d'animer ce tutorat, KAIROS Formation peut organiser et mettre à disposition le matériel et le tuteur nécessaire (non compris dans le coût de la formation)

➤ **Exigence réglementaire**

- Répondre aux exigences de l'arrêté du 22 juillet 2021 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité

➤ **Durée de la formation**

- 49h hors mission tutorat (5 demi-journées en situation réelle sur site client) et hors jury

➤ **Public visé :**

- Opérateurs de repérage amiante sur installations, structures ou équipements industriels

➤ **Prérequis**

- Un certificat d'opérateur de repérage amiante avec mention selon l'arrêté du 24 décembre 2021, valide durant la période formation
- Être titulaire d'une attestation de compétences opérateur SS4 en cours de validité pour la partie tutorat

➤ **Durée de validation de la certification**

- Sans fin de validité